

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

BC2017/008

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 décembre 2017 - Délibération n° BC2017/008

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHE N°2017-36 RELATIF A LA REPRISE ET AU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS SPECIAUX COLLECTES EN DECHETERIE

L'an deux mille dix-sept, le 12 décembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes du Theil, commune de Saint-Martin-Sainte-Catherine sur la convocation en date du 05 décembre 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. AUBERT – BUSSIERE – DESLOGES – DUGAY – GAUDY – GRENOUILLET – LAGRANGE – LAINE – MARTINEZ – PACAUD – RABETEAU – ROYERE – TOUZET – TRUNDE et Mmes BATTUT – DUMEYNIÉ – JOUANNETAUD – LAPORTE et SPRINGER.

Etaient excusés :

MM. GUILLAUMOT et TOUZET.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
24	18	18			
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
18	-	-	-	-	-

M. Le Président rappelle que la Communauté de Communes, propriétaire-gestionnaire de la déchèterie intercommunale de Masbaraud-Mérignat, permet la collecte des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS – aérosols, pâteux, liquides incinérables, acides, médicaments, filtres à huile...). A noter la reprise des batteries, dont le rachat par le prestataire apporte une recette à la collectivité.

Afin de confier, d'une part la reprise des DMS, d'autre part le traitement desdits produits, la Communauté de Communes a lancé une consultation directe par marché public auprès de prestataires-cibles. Le marché n°2017-36 sera conclu pour une durée de 1 an à compter du 1er janvier 2018.

Le critère retenu pour le jugement des offres est le prix (100%) ; l'offre économiquement la plus avantageuse est ainsi appréciée sur la base du coût exprimé en Hors Taxes.

La consultation a pris fin le vendredi 1er décembre 2017 à 12h00.

Après avoir pris connaissance de l'analyse comparative des offres selon le critère annoncé, distribuée et présentée en séance et avoir débattu, les membres du bureau :

- Attribuent le marché n°2017-36 relatif à la reprise et au traitement des déchets ménagers spéciaux collectés en déchèterie à l'entreprise LAMBERTY pour un coût total estimatif de 11 635,86 HT
- Autorise le Président à notifier le marché et à signer tout document afférent à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/12/2017

Reçu en préfecture le 20/12/2017

Affiché le

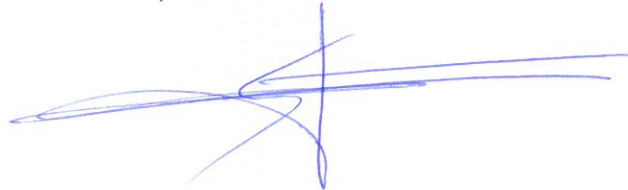
SLOW

ID : 023-200067189-20171212-20170008-DE

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes, positioned below the name Sylvain GAUDY.